

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

MAIRIE DE MARVILLE
10 PLACE SAINT-BENOÎT
55600 MARVILLE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☒ M. ☐ Mme

Nom : LOUSTE

Prénoms : Philippe

Profession ou qualité : Président

Adresse : 26 rue des Prêtres

55600 MARVILLE

Association : Marville Terres Communes

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : Salle des fêtes

Du : 20/12/2025 à 08 heure(s) 00

Au : 20/12/2025 à 14 heure(s) 00

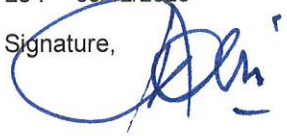
et Du : à .. heure(s) ..

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Marché des producteurs locaux

Fait à : MARVILLE

Le : 09/12/2025

Signature, 

ARRETE DU MAIRE N° 54

Le Maire de Marville

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. LOUSTE Philippe

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 20/12/2025 à 08 heure(s) 00

au : 20/12/2025 à 14 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

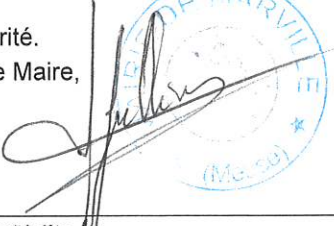
au : à .. heure(s) ..

à (5) : Salle des fêtes

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 09/12/2025

Le Maire, 

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie